

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Abbaye Royale de Fontevraud	532

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2014 approuvant les termes de la convention de délégation du service public 2014-2020 relative à l'Abbaye de Fontevraud,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015 approuvant la convention-cadre d'exécution du projet « Abbaye de Fontevraud » au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015/2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant la convention d'exécution financière de la convention État-Région pour la réalisation des travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) à l'Abbaye de Fontevraud 2018/2020, dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020, signée le 12 juillet 2018,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention financière de la convention relative au Contrat de plan Etat-Région 2015 2020 concernant l'accessibilité du site de l'Abbaye de Fontevraud,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU les interventions de Jean GOYCHMAN, Denis LA MACHE, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 3 500 000 € d'autorisations de programme et de 5 041 000 € d'autorisations d'engagement, et de 4 950 000 € de crédits de paiement en investissement et de 3 335 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au

titre du rapport n° 532 – Abbaye royale de Fontevraud,

AFFECTE

Une autorisation de programme complémentaire de 1 550 000 € (opération 19D00305) pour la prise en charge par la Région des travaux complémentaires pour le musée,

APPROUVE

La grille tarifaire 2020 de l'Abbaye royale de Fontevraud (annexe 3.1).

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

Absents lors du vote : Pascale DEBORD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs